



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



27 janvier 2020

# DOSSIER DE PRESSE

## Comité de suivi régional de la relance

## SOMMAIRE

<b>LANCEMENT DE FRANCE RELANCE LE 3 SEPTEMBRE 2020</b>	p. 3
<b>SITUATION ECONOMIQUE DE LA CORSE</b>	p. 5
<b>DEPLOIEMENT DE FRANCE RELANCE EN CORSE</b>	p. 7

## Lancement du plan France Relance le 3 septembre 2020

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être fortement mobilisées.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, **un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros** est par ailleurs déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : **la transition écologique, l'accroissement de la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale**. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, comprend des mesures concrètes et à destination de tous.

La majeure partie des multiples mesures de « France Relance » sont d'ores et déjà initiées tant au plan national qu'au niveau local. Leur mise en œuvre opérationnelle, avec les territoires, et pour les territoires, dans un calendrier aussi resserré que possible, est la condition de leur pleine réussite au service de tous les Français et sur l'ensemble du territoire national, afin de relancer l'activité économique et de renforcer résolument sa résilience.

## Déclinaison de France Relance en Corse

Conformément à l'accord de partenariat du 28 septembre 2020 conclu entre le Gouvernement et Régions de France, **le plan de relance se décline dans chaque région, en s'y différenciant**, ce qui doit donner lieu à un accord régional de relance qui mobilisera des fonds de chaque collectivité régionale aux côtés des crédits de l'Etat et de l'Union européenne, afin d'en maximiser les effets au bénéfice des territoires.

Depuis le lancement de France relance le 3 septembre 2020, et sous la conduite du préfet de Corse, l'État s'est mis en ordre de marche dans l'île pour décliner la relance activement et accompagner les porteurs de projets publics ou privés en impliquant constamment les services de la collectivité de Corse et les collectivités infrarégionales.

**Un comité régional de suivi** a été instauré sous l'égide du préfet de Corse, associant le président du Conseil exécutif de la Corse et l'ensemble des parties prenantes insulaires (services de l'Etat, opérateurs nationaux, collectivités, consulaires notamment).

Les fonctions dévolues au comité sont :

- **d'assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la Corse** sur l'ensemble des mesures du plan de relance,
- **d'assurer le suivi des mesures déconcentrées du plan,**
- de **donner une vue d'ensemble de l'application du plan de relance en Corse**, notamment de son exécution financière,
- de **signaler les difficultés opérationnelles** dans la mise en œuvre du plan de relance.

Ce comité s'est réuni à nouveau le 26 janvier 2021 afin de croiser les regards sur la situation insulaire actuelle, et faire le point sur l'avancement de France Relance en Corse.

Un comité technique (Etat, opérateurs, collectivité de Corse, agences et offices et chambres consulaires) assure depuis sa première réunion le 3 novembre 2020 un suivi régulier de l'avancement du plan et prépare les travaux du comité régional.

[www.prefectures-regions.gouv.fr/corse](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse)

[www.economie.gouv.fr/plan-de-relance](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance)

« La réussite du plan de relance et sa mise en œuvre sur les territoires reposent sur la mobilisation de tous les acteurs ».

Jean Castex, le 23 octobre 2020

# SITUATION ECONOMIQUE DE LA CORSE



## SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CORSE

*(Citations de la note de conjoncture INSEE de janvier 2021, et données complémentaires de l'INSEE, la DRFIP et de l'URSSAF)*

### Secteurs d'activité et démographie des entreprises

La répartition sectorielle de la richesse produite en Corse se caractérise par la prépondérance du tertiaire marchand, à laquelle contribuent les activités liées au tourisme, et par une surreprésentation du tertiaire non marchand et de la construction. Les petits établissements dominent le tissu économique régional : 95 % ont moins de 10 salariés. Enfin, l'artisanat est développé : avec 424 entreprises pour 10 000 habitants, l'île enregistre la densité artisanale la plus forte de France. En Corse, les activités industrielles les plus développées le sont dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'énergie. Dans la région, ce sont les activités de services et commerce qui dominent le paysage économique.

### L'économie insulaire présente une vulnérabilité particulière à la crise

L'économie corse dépend fortement des flux touristiques, dont la reprise progressive a permis d'avoir un mois d'août de bonne, voire très bonne tenue, qui a limité l'ampleur de la baisse (baisse des nuitées hôtelières sur la période de janvier à septembre : -36,4 %).

La crise sanitaire a frappé de plein fouet l'activité touristique de l'avant-saison. Dès mars, les établissements corses de l'hébergement et restauration, fermés ou peu fréquentés, ont eu davantage recours au chômage partiel qu'au niveau national pour sauver leurs emplois. En juin, la reprise d'activité a été plus lente, les restrictions de circulation ayant rendu l'accès au territoire plus difficile qu'en province. Toutefois, à l'été, l'affluence et l'activité touristique se redressent sans retrouver leurs niveaux de 2019. Fin septembre, le passage de la région en zone d'alerte renforcée met un terme à l'espoir d'une arrière-saison dynamique.

Au 3e trimestre 2020, la Corse aura été la plus pénalisée des régions en termes d'heures travaillées. Après l'embellie estivale, les autorisations de construire et les mises en chantier sont à nouveau fragilisées en fin d'année, tout comme les transports de marchandises et de passagers. La seconde vague épidémique se révèle malgré tout moins violente pour l'économie régionale, même si celle-ci demeure la plus impactée au niveau national. Toutefois, les dépenses par carte bancaire sont moins affectées et restent supérieures à leur niveau de 2019 jusqu'à fin octobre.

L'impact sur les chiffres d'affaires des entreprises assujetties à la TVA (NB : celles-ci représentaient 74,1 % des entreprises de l'île en 2015, soient 20.029 sur un total de 27.040) était ainsi globalement de -10,7 % sur les 11 premiers mois de l'année 2020.

Au bilan et à ce jour, la Corse est ainsi particulièrement impactée par la crise COVID.

Toutefois, dans un contexte national de récession estimée à ce jour à -9 % pour 2020 (INSEE), l'écart à cette tendance nationale pourrait rester limité, l'impact de la crise étant partiellement amorti par le poids important des administrations. La reprise rapide du secteur de la construction a également contribué à l'amoindrir.

## Conséquences sur l'emploi

**Le dispositif d'activité partielle permet d'amortir les effets néfastes liés à la crise sanitaire sur le marché du travail.** Les déclarations sociales nominatives des entreprises permettent d'en mesurer précisément l'intensité. Fin juillet, 5,5 % des salariés insulaires sont toujours en activité partielle, la proportion étant réduite de moitié par rapport à juin. Ils sont encore moins nombreux les mois suivants (3,4 % en août et septembre) ce qui confirme la reprise estivale des activités. La Corse reste néanmoins parmi les régions les plus concernées par ce dispositif d'aide aux entreprises (2,6 % en moyenne nationale fin septembre).

Les conséquences ont été limitées sur les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, passés de 21 130 fin 2019 à 20 830 fin octobre 2020, l'emploi ayant fortement rebondi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020. Pour autant, les effectifs cumulés des catégories A, B et C sont en augmentation de +14,7 % sur un an contre +4,4 % au national (élévation de 21.170 fin octobre 2019 à 24.290 fin octobre 2020). Cette hausse est corroborée par la remontée du taux de chômage de l'île, passé à 9,2 % fin octobre, soit +1,7 point en un trimestre, retrouvant son niveau de mi-2018, ce qui a mis un terme à la baisse continue observée depuis mi-2015 (descente progressive de 10,9 % à 7,6 % en début de crise). Corrélativement, on a observé dans le même temps une très forte baisse de -24 % des déclarations préalables à l'embauche sur les dix premiers mois de l'année.

## DES MESURES DE SAUVEGARDE NATIONALES PARTICULIEREMENT DEPLOYEES EN CORSE

Les services et opérateurs de l'État en Corse ont été totalement mobilisés dès le début de la crise COVID pour déployer un soutien massif aux entreprises du territoire et préparer et accompagner la relance. Ainsi dès début mars une cellule d'appui économique a été mise en place afin d'accompagner au plus près les entreprises en difficulté.

**A ce jour, ce sont plus de 1,8 Milliards d'euros d'aides de l'Etat qui ont été mobilisés sous différentes formes** au bénéfice des entreprises corses dans le cadre de la crise sanitaire, dont près d'1 Md€ sous forme de prêts garantis. **En réaction à l'impact majoré de la crise dans l'île, on constate une forte mobilisation des dispositifs, nettement au-delà du « poids » économique de la Corse** (0,41 % du PIB national, administrations publiques comprises), qui peut être évalué à **plus de 525 millions d'euros au-delà du niveau d'aide moyen constaté en France** :

- fonds de solidarité : 112 M€ octroyés fin décembre, soit 0,90 % du total national. Par rapport à la moyenne nationale, et vu son PIB, l'île a bénéficié d'un soutien dépassant de 50 M€ la moyenne nationale ;
- prêts garantis par l'État : 978 M€ de prêts validés, soit 0,75 % du montant français, ce qui met en lumière un recours aux prêts situé 443,21 M€ au-delà de l'intensité nationale ;
- activité partielle : 141,5 M€ d'ores et déjà versés, soit environ 0,6 % du montant des allocations en France, ce qui correspond à niveau d'aides dépassant de 30 M€ le niveau moyen français ;
- les reports et délais accordés pour le versement des charges sociales et fiscales sont également considérables : respectivement 150 M€ et 193 M€.

Les montants correspondants aux exonérations de charges sociales et fiscales ne sont pas encore connus pour le territoire corse, comme pour le territoire national, et seront à rajouter aux montants déjà mobilisés.

A ce jour, du fait sans doute de ce soutien massif apporté par l'Etat, les défaillances d'entreprises restent contenues et même à des niveaux inférieurs à ceux de l'an dernier selon les chiffres fournis par les deux tribunaux de commerce de l'île. Comme l'a souligné le Président de la République à Ajaccio le 10 septembre dernier, tous les outils d'aides aux entreprises en difficulté sont opérationnels et à leur disposition pour trouver des solutions sur mesure, adaptées à chaque situation.

# DEPLOIEMENT DE FRANCE RELANCE EN CORSE



## DECLINAISON TERRITORIALE ET DIFFERENCIATION

### Les actions du plan de relance

Les mesures du plan relèvent de trois grandes catégories :

- **Mesures impulsées au niveau national et non susceptibles d'une mise en œuvre territorialement différenciée**, comme les aides qui sont attribuées via des appels à projets nationaux spécifiques (nucléaire par exemple), ou encore des aides massives destinées à certains publics (allocation de rentrée scolaire, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, aide à l'embauche pour les jeunes de moins de 26 ans, aides à la rénovation thermique des bâtiments pour les ménages et les PME, etc.).
- **Appels à projets déclinés au niveau régional** gérés par des opérateurs nationaux dans un cadre prédéfini.
- **Des enveloppes territorialisées sous la responsabilité des préfets**, employées au profit des projets d'investissement les plus matures et les plus pertinents sur un territoire, à intégrer au sein d'accords régionaux de relance conclus avec la collectivité régionale et déclinés dans des contrats territoriaux de relance et de transition écologique avec les communautés de communes.

### La territorialisation de France relance

Afin d'assurer une complète adéquation de la déclinaison de France relance avec les spécificités de l'île, environ 60 millions d'euros de crédits relance sont territorialisés et peuvent être mobilisés directement par le préfet de Corse en plus des mesures nationales auxquelles peuvent bénéficier les acteurs socio-économiques insulaires.

**Du fait de sa grande souplesse, cette territorialisation permet par construction de bien prendre en compte les spécificités de l'île, et doit donner lieu dès que possible à un accord de partenariat conclu avec la collectivité de Corse.** Celui-ci doit notamment permettre la mise en synergie des crédits France Relance, partiellement issus de la facilité européenne pour la reprise et la résilience instaurée par l'Union européenne (à 40 %), avec les 26 millions d'euros de crédits de relance européens « REACT EU » confiés à la collectivité de Corse, et son propre programme de sauvegarde et de relance, ainsi qu'avec le contrat de plan Etat-Région 2021-2027, en cours de rédaction avec les services de la collectivité de Corse.

Comme indiqué précédemment, **un comité régional de suivi de la relance** a été instauré le 12 novembre sous l'égide du préfet de région, associant le président du conseil exécutif de Corse, et l'ensemble des parties prenantes insulaires, notamment les collectivités locales infrarégionales. Il s'est réuni à nouveau le 26 janvier 2021. Ce comité permet d'assurer la complète information des bénéficiaires potentiels et du grand public sur l'avancement de la relance en Corse.

Un comité technique mensuel (Etat, opérateurs, collectivité de Corse, consulaires) d'ores et déjà tenu à trois reprises assure un suivi régulier de l'avancement technique du plan, aux côtés des mesures de sauvegarde, du suivi de la conjoncture économique, et des défaillances d'entreprises.

## Des outils de développement dédiés à l'île, dont les effets se conjuguent au plan de relance

La Corse bénéficie de dispositifs sur-mesure établis pour répondre durablement à ses besoins spécifiques.

- **Programme exceptionnel d'investissement (PEI)** : dès 2002, l'injection massive de financements du PEI avait pour objectif de créer un choc d'activité permettant le développement du territoire. L'amélioration de certaines infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires en facilitant les échanges locaux et avec l'extérieur devait aussi contribuer au développement économique. La programmation du PEI s'est achevée en décembre 2020 après avoir permis le financement de 1 949 milliards d'euros d'opérations, permettant d'atteindre à 99,4 % l'objectif de programmation. L'année 2020 aura été une année particulièrement fructueuse avec près de 183 millions d'euros d'opérations retenues (bien au-delà de la moyenne des dernières années de 107 M€). **Près de 100 millions d'euros de crédits restent encore à engager en 2021 et 2022, et dont le décaissement interviendra à mesure de la réalisation des opérations, ce qui mobilisera fortement les entreprises insulaires et contribuera puissamment à l'effort de relance.**

### Mobilisation du PEI dans les années à venir (en crédits de l'Etat)

**Infrastructure de transport 56,8 M€** : grandes opérations routières, portuaires et ferroviaires

**Foncier 11 M€** : soutien au GIRTEC et à l'OFC

**Numérique 11 M€** : déploiement de la fibre et du THD numérique en Corse

**Culture 7,7 M€** : soutien au patrimoine culturel de l'île

**Eau et assainissement 7,3 M€** : opérations d'eau brute (OEHC) et de lutte contre les inondations

**TPE-PME 4,3 M€** : déploiement du plan Pinville en soutien des TPE-PME

**Education et formation 1,9 M€** : construction du bâtiment Alberti à l'Université de Corte

**Santé 1 M€** : rénovation hospitalière et soins de proximité

**Agriculture 0,8 M€** : modernisation des abattoirs

- **Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC)** : Lors de sa visite à Bastia le 7 février 2019, le Président de la République a annoncé le lancement de l'élaboration d'un plan d'accompagnement de la Corse devant se traduire par des projets concrets et structurants, appelé à prendre la suite du PEI en 2021-2025, en maintenant un niveau d'engagement financier équivalent à celui du PEI, avec un taux maximal de subvention porté de 70 % à 80 %.

« Ce plan de transformation devra contribuer au développement durable de la Corse et répondre aux besoins prioritaires de ses habitants, par une politique ciblée d'investissements. »

Edouard Philippe, Bastia, le 3 juillet 2019



- **Mesures de solidarité nationale spécifiques de grande ampleur** : Plus de onze dispositifs fiscaux sont recensés et représentent un montant total annuel de plus de 380 M€, expression forte de solidarité nationale qui se conjugue aux 300 M€ environ de contribution au service public de l'électricité mobilisés chaque année pour aligner les tarifs sur ceux du continent, ainsi qu'aux 187 M€ de dotation de continuité territoriale versés annuellement à la collectivité de Corse pour financer l'organisation des dessertes maritime et aérienne de la Corse.
- **Feuille de route territoriale pour le tourisme en Corse** : le 14 mai 2020, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un plan de soutien interministériel d'une ampleur exceptionnelle à destination du secteur touristique. Afin de tenir compte des spécificités locales de la Corse, une feuille de route territoriale est co-construite entre les services de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), dans le cadre des compétences spécifiques qu'elle exerce pour le compte de la collectivité de Corse, et les services et opérateurs de l'Etat. Une première présentation des travaux a été faite le 10 septembre 2020 aux acteurs du tourisme en présence du secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne. Aux côtés de crédits d'intervention nationaux spécifiques, 5 M€ de France relance sont dévolus à cette feuille de route territoriale, via le fonds tourisme durable confié en gestion à l'ADEME. En outre, le préfet de Corse et le président du conseil exécutif de Corse ont décidé conjointement fin 2020 de consacrer 4,25 M€ de crédits du volet économique du PEI au soutien des TPE-PME du tourisme, dans le cadre de cette feuille de route.

## **BILAN INTERMEDIAIRE DES ACTIONS FRANCE RELANCE MISES EN PLACE**

Le recensement actuel met en lumière la consommation de **52,1 millions d'euros de crédits France Relance en Corse début janvier 2021**, ce qui correspond à un niveau de mobilisation en ligne avec l'objectif de consommation de 10 Md€ de France relance fixé pour fin 2020 pour la France entière au vu du poids économique de l'île.

### **Crédits mobilisés pour la Corse :**

#### **Mesures de masse nationales** : 11,7 M€ attribués

- Volet écologie : 3,5 M€ (rénovation énergétique des logements privés avec MaPrimeRénov, bonus et primes à la conversion des véhicules, bornes de recharges...).
- Volet cohésion : 8,2 M€ (formation des salariés en activité partielle, aides à l'embauche des jeunes et des apprentis, contrats aidés en faveur des jeunes, majoration de 100 € de l'allocation rentrée scolaire).

#### **Appels à projets France Relance nationaux** déclinés : 31,8 M€ attribués

- Volet écologie : 26,1 M€ (rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat, modernisation des réseaux d'eau, accompagnement par la Banque des territoires des projets des collectivités, aéronautique).
- Volet compétitivité : 5,7 M€ (projets industriels territoriaux, culture, intervention en fonds propres de la Banque des territoires).

#### **Crédits France Relance territorialisés** : sur 64 M€ à consommer, 8,7 M€ ont d'ores et déjà été attribués

- 2,2 M€ pour 12 projets d'investissement des collectivités locales (via la DSIL),
- 6,5 M€ au bénéfice de 10 opérations portées par le conservatoire du littoral.

### Focus sur la mobilisation de France relance par la délégation en Corse du Conservatoire du littoral

A l'échelle nationale, les fonds mobilisés par le Conservatoire du littoral en 2021 et 2022 sont de 50 M€ dont 25 M€ au titre du plan de relance.

En Corse, la délégation du Conservatoire du littoral met en œuvre une politique d'acquisition dynamique positive pour la protection des rivages. Elle est associée à de nombreuses démarches de protection et de mise en valeur du littoral. Elle dispose pour 2021 et 2022 de 6,5 M€ de crédits relance, soit 26% de l'enveloppe France relance attribuée au Conservatoire du littoral pour la France entière.

Ainsi, elle pourra conduire dans les deux ans une dizaine d'opérations de restauration relevant des actions « Biodiversité sur les territoires, prévention des risques » et « Renforcement de la résilience - Soutien aux filières, rénovations patrimoniales » du plan de relance, visant la mise en valeur et la protection du littoral des deux départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, pour un montant total de travaux estimé à 12 M€ et dont la liste est la suivante, qui devraient bénéficier pour certains d'entre eux d'un cofinancement de la Collectivité de Corse ou de l'Agence du tourisme de la Corse.

### Focus sur les 21,6 M€ de crédits France relance dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics en Corse

- **Bâtiments de l'Etat : 11,4 M€** ont été actés en commission nationale de l'immobilier public au bénéfice de 54 projets insulaires, relevant de multiples services et opérateurs de l'Etat (préfectures, services déconcentrés, forces de sécurité, armées, CROUS, AFPA...).
- **Bâtiments du bloc communal : 3,6 M€** de dotation de soutien à l'investissement local viendront soutenir, en 2021, les projets des communes et EPCI insulaires.
- **Bâtiments départementaux de la collectivité de Corse : 3,5 M€** de dotation de soutien à l'investissement départemental leur sont dévolus.
- **Bâtiments régionaux de la collectivité de Corse : 3,1 M€** de dotation régionale d'investissement viendront cofinancer leur rénovation énergétique, cette enveloppe pouvant également, pour partie, venir financer des projets de mobilités actives ou de transports en commun portés par la collectivité de Corse.

## EXEMPLE D'OPERATIONS SOUTENUES

### Volet Ecologie :

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : financer en totalité le projet du CROUS de Corse, à Corte (2B), visant notamment à rénover l'isolation des murs par l'extérieur et assurer l'isolation de la toiture terrasse du bâtiment G20 du campus Grossetti.

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : prise en charge l'intégralité du chantier porté par l'aviation civile sur l'aéroport d'Ajaccio Napoléon-Bonaparte (2A), pour rénover en profondeur ses bâtiments tant sur leurs façades, leurs menuiseries, que pour leurs toitures et le remplacement de leur système de chauffage.
- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : financer entièrement le projet de la sécurité civile à Corte (2B), afin d'assurer pleinement l'isolation de deux bâtiments, et le renouvellement complet de leur système de chauffage.
- **Biodiversité sur les territoires** : réaménager le grau de l'étang d'Urbino (2B) pour gérer la transparence sédimentaire et migratoire.
- **Biodiversité sur les territoires** : aménager et mettre en valeur des îles de la Pietra, en proximité immédiate du port de l'Île-Rousse (2B).
- **Biodiversité sur les territoires** : aménager l'accès et l'accueil du public sur la plage de Saleccia sur le site de l'Agriate (2B).
- **Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux usées** : réhabiliter des réservoirs d'eau potable et à renouveler des canalisations sur le territoire de la CAPA, et renouveler des canalisations d'alimentation en eau potable en amiante ciment de la CAB.
- **Technologies vertes / plan aéronautique** : un projet visant à renforcer la robustesse du processus de fabrication par une digitalisation accrue est soutenu au titre de France relance.

### Volet compétitivité

- **Relocalisation / soutien aux projets industriels dans les territoires** : soutiens à plusieurs des projets d'extension et/ou de modernisation d'unités de production alimentaire dans les deux départements.
- **Soutien aux filières culturelles** : modernisation de l'espace culturel « diamant » à Ajaccio (2A), acquisition de moyens de diffusion numérique et travaux du centre culturel « Una Volta » à Bastia (2B), acquisition d'un chapiteau pour le théâtre Alibi à Bastia (2B), augmentation de la capacité d'accueil et de diffusion du centre de création musical « Voce » à Pigna (2A).
- **Rénovations patrimoniales** : restauration des remparts – batteries prioritaires à Bonifacio (2A).

### Volet cohésion

- **Prime à l'embauche des jeunes** : 3,0 M€ injectés depuis le 1er août 2020 pour soutenir l'embauche de 750 jeunes de moins de 26 ans dans l'île par une aide de 4.000 €.
- **Aides aux employeurs d'apprentis** : 2,0 M€ déployés à compter du 1er juillet 2020, qui ont permis de soutenir le recrutement de 754 apprentis en Corse.
- **Soutien à l'investissement des collectivités locales** : construction du centre des services de Vico Sagone (2A), l'extension du sentier de randonnée du Cap Corse (2B), réfection et la mise en sécurité de l'église Saint Marcel de Barbaggio (2B), mise en sécurité et rénover énergétiquement l'EHPAD de Porto-Vecchio (2A).

- **Cohésion territoriale** : apports de fonds propres apportés par la Banque des territoires pour la création d'une foncière régionale dédiée au tourisme, filiale de la CADEC, dans le cadre de la feuille de route territoriale pour le tourisme.
- **Cohésion territoriale** : 11,6 M€ prêts de la Banque des territoires au bénéfice de collectivités porteuses de projets d'investissements structurants, pour partie dans le cadre d'Action cœur de ville.
- **Soutien aux personnes précaires** : 2,0 M€ mobilisés pour assurer une hausse de 100 € de l'allocation rentrée scolaire 2020-2021, au bénéfice de 19.661 enfants.

« Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective. Nous devons réarmer nos territoires ».

Jean Castex, déclaration de politique générale, le 15 juillet 2020

